

COMPTE-RENDU SOMMAIRE du conseil municipal  
de la commune de VALENCIN  
Séance du 10 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept le dix du mois d'Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISSET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	04/04/2017
Présents :	19	Date d'affichage :	04/04/2017
Votants :	20	Date de publication	11/04/2017

**PRESENTS :** M Robert PARISSET – Mme Félicie CLAUDIN – M Bernard JULLIEN – Mme Audrey JULLIEN – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christian TERSIGNI – Mme Annie-France ATTARD – M Martial AUJOLAS – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Georges BERNARD – Mme Véronique CONTY – Mme Vanessa DEVAUX – M Jean FOULIER – Mme Katia GOMES – Mme Maryline REVOLAT – M Pierre SERTIER – M Christophe SOULIER – Mme Andrée VACHER

**Absents :** M Philippe PORTAL – M François ARPAIA

**Excusés :** M Régis BONNOT donne procuration à Mme Audrey JULLIEN – M Patrick FARAUULT donne procuration à M Robert PARISSET

Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h45**

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2017

N° 02	Délibération n° 2017-026	<b>BUDGET PRINCIPAL</b> <b>Adoption du Compte de Gestion du Trésorier</b> <b>Exercice 2016</b>
-------	--------------------------	--

Le Conseil Municipal

**PAR 19 Voix POUR**  
**0 Voix CONTRE**  
**2 Abstentions (M Jean FOULIER – Mme Vanessa DEVAUX)**

✚ **ADOPTE** le **Compte de Gestion « budget communal »** du trésorier pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

N° 03	Délibération n° 2017-027	<b>BUDGET PRINCIPAL</b> <b>Adoption du Compte Administratif</b> <b>Exercice 2016</b>
-------	--------------------------	--

Le Conseil Municipal

**Par 17 Voix POUR**  
**0 Voix CONTRE**  
**2 Abstentions (M Jean FOULIER – Mme Vanessa DEVAUX)**

✚ **APPROUVE** le **Compte Administratif 2016** qui se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultats reportés (*)		0.00	0.00	521 816.38
Opérations de l'exercice	1 881 753.82	2 137 792.31	760 448.72	953 435.12
Totaux	1 881 753.82	2 137 792.31	760 448.72	1 475 251.50
Résultat de clôture		<b>256 038.49</b>		<b>714 802.78</b>

Besoin de financement	0.00	
Excédent de financement		714 802.78
Restes à réaliser	667 661.90	29 140.00

Besoin de financement des Restes à réaliser	638 521.90
Excédent de financement des Restes à réaliser	

Besoin total de financement	
Excédent total de Financement	76 280.88

N° 04	Délibération n° 2017-028	<b>BUDGET PRINCIPAL Affectation du résultat Exercice 2016</b>
-------	--------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de l'exercice 2016 du budget de la Commune qui est le suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultats reportés (*)		0.00	0.00	521 816.38
Opérations de l'exercice	1 881 753.82	2 137 792.31	760 448.72	953 435.12
Totaux	1 881 753.82	2 137 792.31	760 448.72	1 475 251.50
Résultat de clôture		<b>256 038.49</b>		<b>714 802.78</b>

Le Conseil Municipal :

PAR **19 Voix POUR**  
**0 Voix CONTRE**  
**2 Abstentions (M Jean FOULIER – Mme Vanessa DEVAUX)**

↓ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

○ **Section d'investissement**

Recettes :

001 : Excédent antérieur reporté 714 802.78 €

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 215 918.83 €

○ **Section de fonctionnement**

Recettes

002 Excédent antérieur reporté fonctionnement 40 119.66 €

<b>N° 05</b>	<b>Délibération n° 2017-029</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL</b> Vote des taux des trois taxes directes locales <b>Exercice 2017</b>
--------------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal

**PAR 19 Voix POUR**  
**2 Voix CONTRE (M Jean FOULIER – Mme Vanessa DEVAUX)**  
**0 Abstentions**

‡ **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

-Taxe habitation : 14.08 %

-Taxe sur le foncier bâti : 17.71 %

-Taxe sur le foncier non bâti : 56.30 %

<b>N° 06</b>	<b>Délibération n° 2017-030</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL</b> <b>Création d'un restaurant scolaire</b> <b>Autorisation de programme/Crédits de paiement</b>
--------------	---------------------------------	---

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Une autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. De cette délibération, l'exécution peut commencer.

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

‡ **DECIDE** d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivante :

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
AP 17-001	Construction restaurant scolaire et garderie périscolaire	1 563 600 € TTC	355 600 € TTC	970 400 € TTC	237 600 € TTC

‡ **AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption des budgets 2018 et 2019, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018 et 2019 indiqués dans le tableau ci-dessus.

N° 07	Délibération n° 2017-031	<b>BUDGET PRINCIPAL</b> <b>Vote du Budget Primitif</b> <b>Exercice 2017</b>
-------	--------------------------	---

Le Conseil Municipal

**Par**            **19 Voix POUR**  
                  **2 Voix CONTRE (M Jean FOULIER – Mme Vanessa DEVAUX)**  
                  **0 Abstentions**

- ↓ **ADOPTE** le budget primitif 2017 de la Commune sui s'équilibre  
     En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 717 147.00 €  
     En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 2 880 002.00 €

Une note de présentation brève et synthétique ainsi que le budget primitif est consultable en Mairie.

N° 08	<u>Délibération n° 2017-032</u>	<b>BUDGET</b> <b>SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT</b> <b>Adoption du Compte de Gestion du trésorier</b> <b>Exercice 2016</b>
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal

**PAR :**        **19 Voix POUR**  
                  **0 Voix CONTRE**  
                  **2 Abstentions (M Jean FOULIER – Mme Vanessa DEVAUX)**

- ↓ **ADOPTE** le Compte de Gestion du service de l'assainissement du trésorier pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

N° 09	Délibération n° 2016-033	<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b> <b>Adoption du Compte Administratif</b> <b>Exercice 2016</b>
-------	--------------------------	---

Le Conseil Municipal

**PAR :**        **17 Voix POUR**  
                  **0 Voix CONTRE**  
                  **2 Abstentions (M Jean FOULIER – Mme Vanessa DEVAUX)**

- ↓ **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 qui se résume ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés		179 709.09		808.657.28
Opérations de l'exercice	73 467.24	161 795.18	828 514.54	442 706.10
Totaux	73 467.24	341 504.27	828 514.54	1 251 363.38
Résultat de clôture		<b>268 037.03</b>		<b>422 848.84</b>

Besoin de financement

0.00

Excédent de financement

422 848.84

Restes à réaliser

11 908.70

81 000.00

Besoin de financement des Restes à réaliser	
Excédent. De financement des Restes à réaliser	69 091.30
Besoin total de financement	
Excédent total de Financement	491 940.54

N° 10	Délibération n° 2017-034	<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b> Affectation du résultat Exercice 2016
-------	--------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de l'exercice 2016 du service de l'assainissement qui est le suivant :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés		179 709.09		808.657.28
Opérations de l'exercice	73 467.24	161 795.18	828 514.54	442 706.10
Totaux	73 467.24	341 504.27	828 514.54	1 251 363.38
Résultat de clôture		<b>268 037.03</b>		<b>422 848.84</b>

Le Conseil Municipal

**PAR :**

**20 Voix POUR**  
**0 Voix CONTRE**  
**1 Abstention (M Jean FOULIER)**

↳ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

○ **Section d'investissement**

Recettes :

001 : Excédent antérieur reporté 422 848.84 €

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 108 036.03 €

○ **Section de fonctionnement**

Recettes

002 Excédent antérieur reporté fonctionnement 160 001.00 €

N° 11	Délibération n° 2017-035	<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b> Vote du Budget Primitif Exercice 2017
-------	--------------------------	--

Le Conseil Municipal

**Par**

**19 Voix POUR**  
**0 Voix CONTRE**  
**2 Abstentions (M Jean FOULIER – Mme Vanessa DEVAUX)**

↳ **ADOPTE** le budget primitif 2017 du service de l'assainissement qui s'équilibre  
En dépenses et recettes de l'exploitation à la somme de 248 537.00 €

En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 804 587.00 €

N° 12	Délibération n° 2017-036	<b>BUDGET EAU POTABLE</b> Adoption du Compte de Gestion du trésorier Exercice 2016
-------	--------------------------	--

Le Conseil Municipal, par :

**19 Voix POUR**  
**0 Voix CONTRE**  
**2 Abstentions (M Jean FOULIER – Mme Vanessa DEVAUX)**

↳ **ADOPTE** le Compte de Gestion « budget eau » du trésorier pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

N° 13	Délibération n° 2017-037	<b>BUDGET EAU POTABLE</b> Adoption du Compte Administratif Exercice 2016
-------	--------------------------	--

Le Conseil Municipal,

**Par**

**17 Voix POUR**  
**0 Voix CONTRE**  
**2 Abstentions (Jean FOULIER – Mme Vanessa DEVAUX)**

↳ **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 qui se résume ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés	0.00	15 706.14		459 993.99
Opérations de l'exercice	32 362.42	64 226.94	431 336.19	274 988.26
Totaux	32 362.42	79 226.94	431 336.19	734 982.25
Résultat de clôture		<b>47 570.66</b>		<b>303 646.06</b>
Besoin de financement				
Excédent de financement				303 646.06
Restes à réaliser			2 514.46	
Besoin de financement des Restes à réaliser			2 514.46	
Excédent. De financement des Restes à réaliser				
Besoin total de financement				
Excédent total de Financement				301 131.60

N° 14	Délibération n° 2017-038	<b>BUDGET EAU POTABLE</b> Affectation du résultat
-------	--------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de l'exercice 2016 du service de l'eau potable qui est le suivant :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultats reportés	0.00	15 706.14		459 993.99
Opérations de l'exercice	32 362.42	64 226.94	431 336.19	274 988.26
Totaux	32 362.42	79 226.94	431 336.19	734 982.25
Résultat de clôture		<b>47 570.66</b>		<b>303 646.06</b>

Le Conseil Municipal  
PAR

**20 Voix POUR**  
**0 Voix CONTRE**  
**1 Abstention (M Jean FOULIER)**

⚡ **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

○ **Section d'investissement**

Recettes :

001 : Excédent antérieur reporté 303 646.06 €

Recettes :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisés 47 570.66 €

○ **Section de fonctionnement**

Recettes :

002 Excédent antérieur reporté 0.00 €

N° 15	Délibération n° 2017-039	<b>BUDGET EAU POTABLE</b> <b>Vote du Budget Primitif - Exercice 2017</b>
-------	--------------------------	---

Le Conseil Municipal

Par **19 Voix POUR**  
**0 Voix CONTRE**  
**2 Abstentions (M Jean FOULIER – Mme Vanessa DEVAUX)**

⚡ **ADOPTE** le budget primitif 2017 du service de l'eau potable qui s'équilibre

En dépenses et recettes de l'exploitation à la somme de 83 000,00 €

En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 400 217.00 €

N° 16	Délibération n° 2017-040	<b>Mise en sécurité de la RD 53 dite Route de Lyon</b> <b>Acquisitions foncières</b>
-------	--------------------------	---

Monsieur Bernard JULLIEN explique aux membres du Conseil Municipal que des acquisitions foncières sont nécessaires afin de permettre l'aménagement sécuritaire de la RD 53 dite Route de Lyon sur le tronçon situé entre le Chemin des Frênes et le Stade.

Il présente les projets de plans d'acquisition préparés par le géomètre. Les surfaces à acquérir sont les suivantes :

Parcelle A 680, propriété des copropriétaires du « Clos des tulipes » : 105 m2

Parcelle A 715 propriété de Mme ROCHET : 9 m2

Parcelle A 719 propriété de l'indivision ROCHET/SARZIER : 18 m2

Parcelle A 718 propriété des consorts ROCHET : 8 m2

Parcelle B 675 propriété de Mme et M FOUR : 10 m2

Parcelle B 670 propriété de Mme et M KRIFA : 6 m2

M Bernard JULLIEN indique que la Commune a obtenu l'accord de l'ensemble des propriétaires et que ces cessions d'une surface totale de 156 m2 se feront à l'euro symbolique. Il ajoute enfin, que les frais notariés seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** les acquisitions foncières à l'euro symbolique, acquisitions rendues nécessaires pour permettre la réalisation de l'aménagement sécuritaire de la RD 53 sur le tronçon situé entre le Chemin des Frênes et le Stade.
- ✚ **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives rendues nécessaires pour permettre ces acquisitions.
- ✚ **AUTORISE** M le Maire à signer les actes notariés à venir.

N° 17	Délibération n° 2017-041	Aménagement Place du Foyer Montagnon - Bornes électriques – Transfert de la compétence « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SEDI
-------	--------------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** le transfert de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques* » au SEDI pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- ✚ **ADOpte** les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Bureau du SEDI en date du 5 septembre 2016.
- ✚ **S'ENGAGE** à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.
- ✚ **MET** à disposition du SEDI, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques* ».
- ✚ **S'ENGAGE** à verser au SEDI les participations financières dues en application de l'article 2.7 des statuts du SEDI et aux conditions administratives, techniques et financières.
- ✚ **S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SEDI.
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques* » et à la mise en œuvre du projet.

Séance levée à 21h05

Le Maire, Robert PARISET

